APPEL À PROJETS ARTISTIQUES

COMMANDE D'ŒUVRE D'ART



BATI-ARMOR

BÂTISSEURS D'AVENIR

SOMMAIRE

INTRODUCTION **03**

L'APPEL À PROJETS ARTISTIQUES **06**

CANDIDATURE **08**

SÉLECTION **12**

CALENDRIER **13**

INTRO'DUCTION

Vivre l'Art !
Société d'ingénierie culturelle
lance un appel à projets pour
une commande d'œuvre d'art
qui prendra place dans **le jardin privatif**
d'un immeuble neuf à Rennes,
pour le compte de Bati-Armor,
promoteur immobilier.

STORM

QUAI MAGINOT - RENNES

DESCRIPTION DU PROJET IMMOBILIER

Le projet immobilier est situé sur l'avenue Maginot, anciens quais de la Vilaine et axe principal de la ville.

Le programme STORM est une résidence contemporaine dont l'architecture joue sur l'opposition entre les 2 façades nord et sud.

L'écriture architecturale, le choix des matériaux et le traitement des façades mettent l'accent sur la qualité et les finitions : bardage à picot, vitrage, béton et revêtement lasure. La façade nord, est traitée en verticalité et en tons anthracite. La façade sud avec des terrasses en lames de bois et des habillages blancs. Elle donne sur un jardin privatif paysagé.



LE JARDIN QUI ACCUEILLERA L'ŒUVRE

La résidence STORM bénéficie d'un jardin paysager aménagé, clôturé par une haie végétale qui préserve son intimité. Espace de convivialité et de détente, aux couleurs et senteurs bienvenues, le jardin est exposé sud.

LE MOT DE L'ARCHITECTE

Entre le parc du quartier Oberthür au Nord que l'on rejoint depuis les quais par l'Allée Louise Weiss et le méandre de la Vilaine avec la promenade des Bonnets Rouges, le projet idéalement situé est comme en contre-jour avec sa façade en nuance de noir.
De larges baies vont laisser entrer la lumière douce du Nord.
Sur sa façade arrière, regardant le Sud, nous avons développé un linéaire de balcons et de terrasses généreux pour les appartements.

Maure & Gilbert Architectes - RENNES

STORM

QUAI MAGINOT - RENNES

LE PLAN MASSE



L'APPEL À PROJETS

MODALITÉS

Vivre l'art !
lance l'appel à candidatures et reçoit les dossiers.
Elle présélectionne 3 candidat·es qui
fourniront dans un second temps un projet détaillé.
Vivre l'art ! assure le suivi de la production de
l'œuvre. Elle est l'interlocuteur unique de l'artiste.

Le jury sera composé de l'équipe de Vivre l'art !
et des représentants du promoteur immobilier.
Un contrat est passé entre Vivre l'art ! et l'artiste lauréat·e.

Ce contrat détermine les modalités de réalisation et d'installation
de l'œuvre, ainsi que la rémunération de l'artiste et la cession
des droits de reproduction et de représentation, en conformité avec les dispositions
du code de la propriété intellectuelle et le droit de suite.

Il contiendra ainsi toutes les stipulations techniques
permettant de résoudre les questions d'entretien, de maintenance
et de restauration ou de déplacement de l'œuvre pour l'avenir.

Cet appel à candidatures s'adresse aux artistes professionnels possédant
un numéro SIRET (entreprise, association, Maison des Artistes ou AGESSA...)
pouvant facturer des prestations, ou des honoraires ou des droits d'auteurs.

L'APPEL À PROJETS

BUDGET

Budget alloué à la commande : 14 000 € TTC

Ce budget inclut :

- Les honoraires de l'artiste lauréat·e.
- Le coût de la réalisation et de l'installation de l'œuvre jusqu'à sa réception définitive, y compris les prestations intellectuelles complémentaires éventuellement nécessaires à sa réalisation (ingénierie, contrôle technique, suivi, coordination, contrôle et réception des travaux).
- L'éventuel socle de l'œuvre.
- Le projet de présentation associé à l'œuvre.
- La cession des droits d'auteurs.
- L'indemnité de 500 € TTC par artistes présélectionné·es et non retenu·es à l'issue de la 2e phase de consultation.

Ce budget n'inclut pas :

- La préparation du sol qui accueille l'œuvre et l'éclairage qui sera pris en charge par le promoteur.

CANDIDATURE

À l'issue de la **phase 1** de la consultation et sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures conformes, trois artistes seront retenu·es par le comité artistique pour présenter un projet.

L'APPEL À PROJETS

**L'appel à projets n'impose pas de contraintes techniques.
Les candidat·e·s retenu·e·s seront toutefois invité·e·s à proposer une œuvre qui puisse facilement dialoguer avec le projet des architectes et des paysagistes.**

Le dossier de candidature doit contenir :

- L'identification professionnelle de l'artiste (nom, adresse, numéro de SIRET).
- Le dossier artistique composé d'un document au format PDF présentant :
 - une note d'intention présentant la motivation de l'artiste, sa compréhension du projet, la démarche intellectuelle et artistique envisagée sans toutefois proposer à ce stade un projet artistique précis. Cette note démontrera seulement les premières orientations que l'artiste souhaiterait donner à son projet dans le cadre de cette commande afin d'apprécier son intérêt porté à l'objet de la commande (1 page).
 - la démarche artistique générale de l'artiste (1 page).
 - une sélection de 10 œuvres majeures sur maximum 10 pages réalisées par l'artiste, avec un descriptif bref de chaque œuvre.
- Un Curriculum Vitae de l'artiste.

**Toutes les candidatures reçues seront examinées par Vivre l'art !
selon les critères suivants :**

- Pertinence des références artistiques présentées par rapport au programme de la commande.
- Capacité du candidat à assurer l'ensemble des phases de la commande.

PHASE 2

CAHIER DES CHARGES

Les trois artistes ou équipes d'artistes seront informé·es de leur admission à présenter un projet. Plus d'infos sur le lieu, les plans et les vues de l'espace qui accueillera l'œuvre seront transmises par mail aux trois candidat·es consultés.

Cahier des charges :

- L'œuvre devra prendre en compte les projets des architectes et paysagistes.
- L'œuvre devra être pensée en adéquation avec les caractéristiques (techniques, esthétiques, géographiques...) du lieu.
- Elle devra être pérenne et non fragile, résistante aux intempéries et au soleil (jardin exposé sud).
- L'œuvre devra impérativement respecter la sécurité du public / des habitants
- Son entretien et sa maintenance devront être aisés.

L'artiste doit être résident fiscal en France.
Langue pouvant être utilisée dans le dossier de candidature : français.

DOSSIER DE PRÉSENTATION

Le dossier doit comporter :

- Une note rédigée explicitant les choix artistiques, la philosophie générale de la démarche artistique, les méthodes et moyens d'exécution de l'œuvre, son implantation sur le site ainsi que tout commentaire permettant de bien comprendre la volonté de l'artiste.
- Des esquisses, croquis, maquettes, vue en plan ou photomontage de l'œuvre implantée sur le site avec des précisions sur les matériaux et dimensions envisagées.
- Un planning prévisionnel (études et réalisations) tenant compte de la contrainte de délai exprimée dans le calendrier qui suit.
- Un budget prévisionnel détaillé de conception, de réalisation et l'installation de l'œuvre comprenant :
 - une fiche technique précise et détaillée du montage de l'installation précisant le temps nécessaire sur place et la période de montage envisagée ainsi que le besoin éventuel d'un espace de travail.
 - éventuellement une note technique sur la médiation envisagée, la pérennité, la sécurité et la maintenance de l'œuvre expliquant par exemple les points suivants : conditions techniques de maintenance et d'entretien par rapport à la durabilité des matériaux utilisés ou à son caractère évolutif, modalités préventives de conservation à mettre en œuvre, la méthodologie d'entretien, description de l'évolution de l'œuvre dans le temps et volonté de l'artiste par rapport à ces changements.

CRITÈRES D'ÉVALUATIONS

- Qualité et pertinence de la proposition artistique et de son intégration sur le site.
- Rédaction et lisibilité du projet (croquis, images, note technique).
- Faisabilité technique du projet par rapport au site, au fonctionnement du projet immobilier et au calendrier.
- Respect des mesures sécuritaires.
- Crédibilité du budget prévisionnel, adéquation du projet avec le coût global du projet tenant compte de la réalisation de l'œuvre, de sa conservation et son entretien.

CALENDRIER

- Remise des candidatures au plus tard **le 18 juillet 2021 à minuit,** par mail **à l'adresse : contact@vivrelart.fr**

 L'objet du mail doit être formulé comme suit : **CANDIDATURE STORM_Votre Nom_Votre Prénom.**
- Présélection des 3 candidat·es invité·es à déposer un dossier complet : 30 juillet 2021.
- Remise des trois dossiers : au plus tard le 12 septembre 2021.
- Attribution de la commande : première quinzaine d'octobre 2021.
- Livraison de l'œuvre : 1er trimestre 2023.

Les deux candidats non retenus recevront une indemnisation de 500 € TTC pour le travail accompli pour la préparation du dossier.

Vivre L'ART !

contact@vivrelart.fr

BATI-ARMOR

BÂTISSEURS D'AVENIR

AUGURAL / STRATEO - RCS B 349 728 410 Nantes - © Bati Armor - 921189 - 06/2021